

Joël GIRAUD

Député des Hautes-Alpes
Président de la Commission permanente
du Conseil national de la Montagne
Maire de L'Argentière-La Bessée
10, avenue de Vallouise
05120 L'ARGENTIERE-LA-BESSEE
04.92.21.33.81 - jgiraud@assemblee-nationale.fr

L'Argentière, le 7 octobre 2014

**Débat sur la transition énergétique
Gaz de schiste, Luberon et création du Parc Naturel Régional des Baronnies,
la ministre clarifie ses positions**

Joël Giraud suit de très près depuis le début de la discussion, les débats relatifs au projet de loi sur la Transition énergétique et la croissance verte. Nommé secrétaire de la commission spéciale chargée de travailler sur ce dossier, il a organisé depuis plusieurs semaines plus d'une dizaine d'auditions de personnalités qualifiées. Il a également déposé ou cosigné plus de 200 amendements sur le sujet.

Décidé à ne manquer sous aucun prétexte tous les débats actuellement en cours dans l'hémicycle, il se réjouit tout particulièrement des déclarations faites par Ségolène Royal en séance nocturne ce lundi 6 octobre dans l'hémicycle.

La Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, interpellée sur le sujet de l'exploitation du gaz de schiste a saisi l'occasion de préciser sa position et de rassurer les élus présents.

En effet, un permis de recherche d'hydrocarbures non conventionnels, récemment déposé au sein du Parc Naturel Régional du Luberon fait ressortir les inquiétudes liées à l'exploration du gaz de schiste. L'inquiétude vient du fait que le ministère de l'Écologie a récemment mis en ligne une consultation publique, ouverte jusqu'au 11 octobre, préalablement à l'attribution d'un permis de recherches d'hydrocarbures dans plus de 40 communes sur les 77 communes que regroupe ce parc.

Ségolène Royal a été claire. Suite d'une part aux nombreuses réponses que le ministère a reçu à la consultation sur le site, et d'autre part suite à la saisine faite par Jean-Louis Joseph, Président du Parc naturel régional du Luberon et Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux, la ministre a décidé que cette consultation était sans objet et qu'aucune suite positive ne serait donnée à la demande de permis de recherches exclusive formulée par l'entreprise. La ministre a rappelé que, s'il s'agissait là d'une demande de permis de recherches exclusive qui porte sur les hydrocarbures conventionnels liquides et gazeux et non sur le gaz de schiste, on ne pouvait cependant pas prendre le risque, à partir du moment où on laisse une entreprise forer, de la laisser réclamer l'utilisation d'exploiter un gaz de schiste qu'elle aurait trouvé fortuitement en allant jusqu'à la roche mère, alors qu'elle recherchait initialement des hydrocarbures conventionnels. Aussi, aucune prise de risque ne sera validée par le gouvernement, pas plus dans le Parc du Luberon qu'ailleurs.

Concernant le Parc du Luberon, l'atteinte aurait été double : d'une part le risque de recherche éventuelle de gaz de schiste alors même que ce n'est pas explicitement formulé par l'entreprise, et d'autre part, la question d'un forage en tant que tel qui est disproportionnée par rapport à un espace fragile protégé : « *Il faut être vigilant et clairvoyant sur les implications ultérieures d'un investissement aussi lourd que le forage* ». Pour Ségolène Royal, il est donc hors de question de faire les investigations et les forages relatifs au gaz de schiste car cela ne correspond pas au modèle énergétique sur lequel les parlementaires sont en train de débattre. Par ailleurs il convient d'apporter une attention toute particulière sur les perturbations profondes que tout type de travaux lourds sur les espaces protégés et remarquables pourraient engendrer. Saluant la toute récente création d'un 50ème parc naturel régional en Bretagne, la ministre a lancé « *Et les Baronnies, c'est pour bientôt !* ».



Contact presse :

Valérie ROSSI

Attachée Parlementaire

04.92.21.33.81 - jgiraud@assemblee-nationale.fr